

Règlement du concours photo

1- Conditions de participation

- Ce concours est ouvert aux étudiants de Télécom Saint-Etienne ayant effectué un stage ou une mobilité à l'étranger durant l'année universitaire en cours.
- Le concours se déroule jusqu'au 31 août 2018.
- L'étudiant peut proposer 3 photos maximum pour participer au concours.
- **Les catégories sont :**
 - **la photo la plus représentative du pays d'accueil**
 - **la plus belle photo**
 - **mise en scène du logo de Télécom Saint-Etienne**
- Pour participer au concours, l'étudiant fait un seul envoi à l'adresse :

concoursphoto@telecom-st-etienne.fr

Le corps de l'email comprendra :

- La date et le lieu de la prise de vue
- Un commentaire de 2 lignes maximum
- Le candidat accepte la diffusion des photos et, en conséquence, autorise Télécom Saint-Etienne à publier librement les photos.
- Les photos seront visibles sur le mur Facebook de Télécom Saint-Etienne.
- Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la ou des photographies qu'il envoie.

2- Jury

- Une pré-sélection des photos sera faite par le pré-jury composé de 4 membres du personnel (direction, communication et relations internationales).
- Un jury composé par le personnel de Télécom Saint-Etienne et les étudiants de Télécom sélectionne les photos gagnantes.
- En cas d'égalité, un vote final sera fait par le pré-jury.
- Un même étudiant ne peut pas remporter plusieurs prix.

3- Annnonce des résultats

- Les gagnants seront informés par mail.

4- Prix

- Les trois prix sont attribués au lauréat de chaque catégorie.
- Les prix sont constitués de 3 bons d'achat.
- La remise des prix aura lieu lors de la remise des diplômes 2018.